

PROJET PÉDAGOGIQUE DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

Dispositif d'Accompagnement et de Ressources André BODEREAU (DARe)

Années Scolaires

2020-2025

Révisable à la date du CPOM de
l'établissement : 2024

Actualisation au 1/01/2020

Mise en œuvre du décret N°2009-378 du 2 Avril 2009 relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés et la coopération entre les établissements et services médico-sociaux mentionnés aux 2 et 3 de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles et de l'arrêté du 02 Avril 2009 précisant les modalités de création et d'organisation d'Unités d'Enseignement dans les établissements et services médico-sociaux ou de santé

Cet écrit a été réalisé entre septembre 2019 et janvier 2020 par l'ensemble de l'équipe pédagogique de l'IME BODEREAU de Fleury sur Orne :

- Jean-Claude BOULAYE enseignant spécialisé ;
- Noëlle COUPEUR, enseignante spécialisée;
- Sébastien DANJOU-POTHIER, enseignant spécialisé, ½ temps, sur la compensation de direction ;
- Hélène FRANCOIS, enseignante spécialisée ;
- Mathilde ROBIN, enseignante spécialisée ;
- Luc TOURBILLON, enseignants spécialisé, directeur d'établissement spécialisé (liste d'aptitude)

L'ensemble a été coordonné par Luc TOURBILLON, enseignant spécialisé, coordonnateur pédagogique de l'Unité d'Enseignement de l'DARe BODEREAU.

Monsieur Patrick ALLIZARD, directeur, et Madame Cindy HELARY, directrice adjointe, ont accompagné nos travaux et appréciés son adéquation avec le Projet d'Etablissement.

Ce Projet Pédagogique accompagne la mise en œuvre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM)¹ signé le.

¹ Voir ANNEXE V

SOMMAIRE

I –Textes de référence	4
II – Mise en place organisationnelle	5
A Présentation de l'établissement	5
B Moyens humains mis à disposition pour l'unité d'enseignement.....	7
• B.1 Moyens Éducation Nationale	8
• B.2 Moyens humains hebdomadaires de l'ESMS sur le temps de l'UE	9
• B-3 Organisation des réunions des personnels de l'Éducation Nationale	10
C Organisation de l'UE à compter de janvier 2020	11
• C.1 Données de scolarisation.....	11
• C.2 Temps de scolarisation.....	15
D Collaborations entre l'UE et les établissements scolaires	16
• D.1 Classes externalisées donnant lieu à une convention d'UEE	16
• D.2 Autres collaborations avec les établissements scolaires donnant lieu à des conventions de coopération (scolarisations en milieu ordinaire)	16
• D.3 Autres collaborations avec les établissements scolaires ou médico-sociaux.....	16
• D.4 Autres partenariats : quelques pratiques inclusives	17
III Missions des personnels de l'éducation nationale.....	18
B Les objectifs pédagogiques.....	19
IV - Projets pédagogiques de l'Unité d'Enseignement	22
A Diagnostic – état des lieux.....	22
B Axes – Objectifs – Indicateurs – Actions	24
V – Annexes et fiches action.....	25
ANNEXE I : convention constitutive.....	26
ANNEXE II : fiche de suivi, évaluation du projet pédagogique de l'unité d'enseignement	28
ANNEXE III : missions du coordonnateur pédagogique	29
ANNEXE IV : évaluation du projet pédagogique en équipe	32
I. Références	32
II. L'établissement (voir document « projet pédagogique »)	32
III. L'organisation de l'unité d'enseignement (UE) (voir document projet pédagogique »).....	32
IV. Le projet pédagogique de l'unité d'enseignement (voir document « projet pédagogique »)	33
ANNEXE V : fiche action IME	35
ANNEXE VI : quelques objectifs du CPOM 2020.....	38
ANNEXE VI : les fiches actions.....	41

I – Textes de référence

Le Code de l'éducation Version consolidée au 1 février 2019 et principalement le Titre V : Les enseignements pour les enfants et adolescents handicapés, Chapitre Ier : Scolarité. (Articles L351-1 à L351-3) et Chapitre II : La formation professionnelle et l'apprentissage des jeunes handicapés. (Article L352-1)

Le bulletin officiel du 26 juillet 2018 précisant les ajustements apportés aux programmes scolaires de français, mathématiques et enseignement moral et civique

La note de service n°2018-049 du 25-4-2018 relative à la lecture

La note de service n°2018-050 du 25-4-2018 relative à l'enseignement de la grammaire et du vocabulaire

La note de service n°2018-051 du 25-4-2018 relative à l'enseignement du calcul

La note de service n°2018-052 du 25-4-2018 relative à la résolution de problèmes à l'école élémentaire

Le guide pour enseigner la lecture au CP

Le décret n° 2017-444 du 29 mars 2017 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants du premier degré ;

Le décret n° 2017-964 du 10 mai 2017 instituant une indemnité pour les personnels enseignants exerçant dans certaines structures de l'enseignement spécialisé et adapté ;

Le décret 2017-620 du 24 avril 2017 relatif au fonctionnement des établissements et services médico-sociaux en dispositif

L'instruction n°DGCS/3B/2016/207 du 23 juin 2016 relatif au cahier des charges des unités d'enseignement externalisées des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESMS)

La circulaire n° 2016-117 du 8 août 2016 relative aux parcours de formation des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires

La circulaire n°2015-129 du 21-08-2015 relative aux Unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis), dispositifs pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier et le second degré et notamment son article 3 concernant l'organisation et programmation de l'offre médico-sociale

Le bulletin officiel spécial n°2 du 26 mars 2015 consacré aux programmes de l'école maternelle

Le bulletin officiel spécial n°11 du 26 novembre 2015 consacré aux programmes d'enseignement de l'école élémentaire et du collège

La circulaire n° 2013-073 du 3-5-2013 relative au parcours d'éducation artistique et culturelle de chaque élève

Le décret 2009-378 du 2 avril 2009 relatif à la coopération entre les établissements mentionnés à l'article L. 351-1 du code de l'éducation et les établissements et services médico-sociaux ;

La loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République

L'arrêté du 2 avril 2009 précisant les modalités de création et d'organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux ou de santé pris pour l'application des articles D. 351-17 à D. 351-20 du code de l'éducation ;

La loi d'orientation du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

La loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale

Le décret 89-798 du 27 octobre 1989 remplaçant les annexes XXIV, XXIV bis et XXIV ter ;

Le décret 88-423 du 22 avril 1988 remplaçant l'annexe XXIV quater au décret du 9 mars 1956 modifié fixant les conditions techniques d'agrément des établissements privés de cure et de prévention pour les soins aux assurés sociaux par deux annexes concernant, l'une, les conditions techniques d'autorisation des établissements et services prenant en charge des enfants atteints de déficience auditive grave (annexe XXIV quater), l'autre, les établissements et services prenant en charge des enfants atteints de déficience visuelle grave ou de cécité (annexe XXIV quinquies) ;

Le décret 78-441 du 24 mars 1978 relatif à la mise à la disposition des établissements spécialisés pour enfants handicapés de maîtres de l'enseignement public ;

Le décret n°56-284 du 9 mars 1956 modifié, fixant les conditions techniques d'agrément des établissements privés de cure et de prévention pour les soins aux assurés sociaux, par trois annexes concernant, la première, les conditions techniques d'autorisation des établissements et des services prenant en charge des enfants ou adolescents présentant des déficiences intellectuelles ou inadaptées, la deuxième, les conditions techniques d'autorisation des établissements et des services prenant en charge des enfants ou adolescents présentant une déficience motrice, la troisième, les conditions techniques d'autorisation des établissements et des services prenant en charge des enfants ou adolescents polyhandicapés.

Extrait de l'Arrêté du 2 avril 2009, relatif à la création des Unités d'Enseignement

« Le projet pédagogique de l'Unité d'Enseignement est élaboré avec la participation des enseignants de l'Unité d'Enseignement. Il constitue un volet du projet de l'établissement ou service médico-social. Il est élaboré à partir des besoins des élèves dans le domaine scolaire, définis sur la base de leurs projets personnalisés de scolarisation. Il s'appuie sur les enseignements que ces élèves reçoivent dans leur établissement scolaire de référence défini à l'article D 351-3 du code de l'éducation ou dans l'établissement scolaire dans lequel ils sont scolarisés afin de bénéficier du dispositif adapté prévu dans leur projet personnel de scolarisation. Pour les élèves pris en charge dans les établissements de santé, ce projet pédagogique tient compte du projet de soins. Ce projet pédagogique décrit les objectifs, outils, démarches et supports pédagogiques adaptés permettant à chaque élève de réaliser en référence aux programmes scolaires en vigueur, en complément ou en préparation de l'enseignement reçu au sein des établissements scolaires, les objectifs d'apprentissage fixés dans son projet personnalisé de scolarisation à la suite des évaluations conduites notamment en situation scolaire, en application de l'article D.351-6 du code de l'éducation. Il tient compte du ou des modes de communication retenus en fonction du choix effectué par les familles des jeunes déficients auditifs, en application des dispositifs de l'article R.351-25 du code de l'éducation. »

II – Mise en place organisationnelle

Avant-propos :

En janvier 2020 l'Institut Bodereau a présenté un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens avec un projet de changement de pratiques d'accompagnement et de nom.

Bien que la scolarisation en milieu ordinaire à temps plein ou à temps partiel, la scolarisation sur l'établissement restent possibles, le changement de nom en Dispositif d'Accompagnement et de Ressources André BODEREAU (DARe André Bodereau) implique que tous les enfants suivis, seront dans le dispositif.

La question des modalités de scolarisation, du rôle et de la participation de l'équipe de l'unité d'enseignement va se poser entre 2020 et 2022.

Les données suivantes sont établies au 1^{er} janvier 2020 avec les notifications CDAPH de la rentrée 2019.

Le projet d'UE s'appuie donc sur le CPOM et sur son savoir-faire des années passées.

A Présentation de l'établissement

Le DARE² est géré par l'association loi 1901 La Ligue de l'enseignement de Normandie

Le siège social est à Fleury sur Orne où réside la plus grande partie de son activité. Cependant son activité est répartie sur différents sites :

- Rue Geneviève PRIEUR à CAEN, les jeunes de plus de 16ans peuvent être scolarisés et avoir un temps de soutien à une scolarisation en milieu ordinaire.
- Une UEE est implantée à l'école Vieira da Silva, 3 avenue Docteur M Collin, 14000 Caen, dans le quartier de la Grâce de Dieu pour les enfants d'âge de l'école primaire.

De plus de nombreux partenariats pour des scolarités individuelles ou des projets collectifs scolaires, ont été passés avec des écoles, des collèges, des lycées publics et privés sur le territoire de Caen la Mer.

² Un dispositif pour OSER (to DARE en anglais).

Un dispositif favorisant l'
Accompagnement pour la
Non exclusion et la
Diversité en s'appuyant sur les
Ressources (les Acteurs) de l'
Environnement (du Territoire)

Un projet pour un « **Accompagnement vers une société inclusive** » (*Patrick ALLIZARD, directeur du dispositif*)

Effectifs des salariés du D.A.Re. André Bodereau au 31/12/2019

Type de professionnels	Nombre de personnes	Nombre d'ETP ³
Professionnels de santé (médicaux, paramédicaux)	17	11.48
Educatifs	46	44.23
Administratifs	16	15.25
Services généraux	14	13
TOTAL	93	83,96 ETP

Social	Type d'agrément
☑ médico-social	☑ Annexes XXIV, établissement mixte, handicap mental léger et moyen avec troubles associés ou non

NOM de l'établissement	DARé André BODEREAU
Adresse	29 Rue Serge ROUZIERE 14123 Fleury Sur Orne
Téléphone	02.31.84.60.30
Mail	
Site internet	http://www.institut-bodereau.fr/
Association gestionnaire	La Ligue de Normandie.
Code RNE	0141784N
Capacité d'accueil–nombre places	180
Age Minimum - Age maximum	0-20 ans
Accueil Internat	38
Accueil Semi-internat	82
Accueil aux domiciles	60
Dispositifs de l'établissement	Depuis janvier 2020, passage en dispositif suite à la validation du CPOM

Directeur de l'établissement	Nom : ALLIZARD Prénom : Patrick Mail : pallizard@institut-bodereau.fr
Directrice adjointe de l'établissement	Nom : HELARY Prénom : Cindy Mail : chelary@institut-bodereau.fr
Enseignant référent SUD DE CAEN de l'établissement	NOM : DUMEIGE Prénom : Cécile Domiciliation : Collège Stephen Hawking 22 Avenue du 19 Mars 1962 14123 Fleury sur Orne Tel : 02.31.82.25.42 ou 06 75 98 76 99 (pro) mail : dsden14-er15@ac-caen.fr
Coordonnateur de l'UE ☑ médico-social ☑ éducation nationale	NOM : TOURBILLON Prénom : Luc mail IME : ltourbillon@institut-bodereau.fr mail académique : ce.0141784n@ac-caen.fr

3 ETP : Équivalent temps plein

B Moyens humains mis à disposition pour l'unité d'enseignement

Dispositifs	territoire ou lieu d'exercice	moyens EN en équivalent Temps plein	moyens EMS en équivalent Temps plein	tranche d'âge des élèves	Effectif du dispositif janvier 2020	horaires dispositif (éventuellement)
plate-forme 0-11 ans	UEE Vieira da Silva + Fleury sur Orne	1	2	8-11 ans	10	UEE 8h45-11h45
plate-forme 12-15 ans	Fleury sur Orne	1	8	12-15 ans (âge collège)	33	UE 9h-12h30 (lundi matin 10h30) / 13h30- 16h30 (vendredi 16h) Lundi, Mardi, jeudi, vendredi Dès que possible, une de ces classes sera amenée à être délocalisée dans un collège
plate-forme 12-15 ans	Fleury sur Orne	1		12-15 ans (âge collège)		
plate-forme 12-15 ans	Caen centre MASSENA	3/4		12-15 ans (âge collège)		
plate-forme + de 16 ans Enseignants classe interne	Caen centre MASSENA	1	12	+ 16 ans (âge lycée)	40	UE 9h-12h30 (lundi matin 10h30) / 13h30- 16h30 (vendredi 16h)
plate-forme + de 16 ans Accompagnement et soutien à la scolarité en milieu ordinaire	Caen centre MASSENA	1/8		+ 16 ans (âge lycée)		Rendez-vous individuels à la demande de l'élève + permanence vendredi 13h30-16h

- **B.1 Moyens Éducation Nationale**

La répartition des enseignants est faite en fonction des tranches d'âge des élèves, (âge de l'école primaire, âge du collège, âge du lycée), qui correspondent à un fonctionnement en plateforme sur l'établissement. La répartition peut varier d'une année sur l'autre en fonction de l'évolution de l'effectif global.

Enseignant spécialisé CAPPEI	quotité	Tranche d'âge des élèves	Lieu d'exercice	Tps de présence hebdomadaire devant élèves
Enseignant 1	100%	12-15 ans	Fleury sur Orne	24 h
Enseignant 2	100%	+ de 16 ans	Massena Caen centre	24h
Enseignant 3	100%	7-11 ans Et 12-15	UEE Ecole Vieira da Silva et Fleury sur Orne	24h
Enseignant 4	50%	12-15 ans	Fleury sur Orne	12h
Enseignant 5	100%	12-15 ans	Fleury sur Orne	24h
Enseignant 6 (Coordonnateur)	100%	12-15 ans et + de 16 ans	Fleury sur Orne Et Massena Caen centre	7h
nombre total de postes mis à disposition : 5.5 équivalent temps plein dont 0.5 de coordination				

• **B.2 Moyens humains hebdomadaires de l'ESMS sur le temps de l'UE⁴**

Nombre de postes en équivalent temps plein	Statut	Champ d'activités Sport, expression, technique	Temps d'intervention	Tranche d'âge des élèves	en binôme avec un enseignant
10	Éducateurs spécialisés	Apprentissages transports, vie sociale, co-intervention avec les enseignants, etc..	6X 24h	8-20 ans	4X1h
1,7	Éducateurs sportifs	APS	30h	8-20 ans	5X 1h projets autour du vélo, natation, etc...
7	Éducateurs techniques	Ateliers techniques : cuisine, espaces verts, serre, création artisanale, travaux manuels	6X 24h	12-20 ans	3X 3h + 4X1h
1	Arts Thérapeutes	Ateliers d'expression		8-20 ans	1X 3h
3	Plateau technique médico-psychologique	Prises en charge individuelles Groupes de travail thérapeutique.		8-20 ans	

⁴ Toutes les plate-formes bénéficient de temps d'intervention, proportionnels aux nombres d'enfants accueillis et aux besoins évalués, d'éducateurs spécialisés, d'éducateurs sportifs, de psychologues, d'orthophonistes, de psychomotriciens-nes, de médecins psychiatres, d'arts-thérapeutes et d'infirmières.

Il est rapporté dans ce tableau les temps d'éducateurs spécialisés dédiés aux enfants ayant une scolarité interne ou à temps partiel en milieu ordinaire et présents sur le temps de l'UEE.

● **B-3 Organisation des réunions des personnels de l'Éducation Nationale**

Réunions des enseignants sur les 108h allouées (réunion différentes selon les plate-formes)	1. Projets des jeunes scolarisés (2h entre 10 et 15 par an) 2. Évaluation et ou fonctionnement (1h, 1 fois par semaine) 3. Réunion à thème (2h, 1 fois par mois) 4. ESS éventuelles pour orientation des élèves 5. Conseil des maîtres (une par période) 6. Conseil d'école (un par trimestre) 7. Rencontres interprofessionnelles pour des projets spécifiques 8. ...
Réunions du coordonnateur L'évaluation du temps est difficile à faire tant les	1. Projets individuel des jeunes scolarisés par le coordonnateur (2hX10) 2. ESS et évaluations des jeunes scolarisés en milieu ordinaire (20 à 30 par ans) 3. Staff de direction (4h par semaine) 4. Réunion d'équipe des responsables de plate-forme (3h par période) 5. Temps de travail thématique sur le projet d'établissement (3h par période) 6. Participation aux Conseils de la Vie Sociale (CVS) (3h 3 fois par an) 7. Réunions avec les partenaires 8. Réunions proposés par la circonscription ASH 9. Temps de formations 10. ...

C Organisation de l'UE à compter de janvier 2020

Les collaborations présentées sont pour des enfants dont la notification est « IME avec scolarité interne » pour la rentrée 2019. Il ne s'agit pas d'enfants affectés par la DSDEN vers une scolarité à temps partagé ou à temps plein en milieu ordinaire.

• C.1 Données de scolarisation

108 jeunes de 8 à 20 ans, accompagnés par l'établissement, ont un projet de scolarisation et/ou de formation professionnelle.

Total jeunes scolarisés	108	soit	100,00 %
Uniquement sur l'UE	56	soit	51,85 %
Uniquement en milieu ordinaire	26	soit	24,07 %
Scolarisation partagée (dont UEE)	26	soit	24,07 %

• Scolarités sur l'UE avec une possibilité de temps d'inclusion en milieu ordinaire

	Année de naissance	Scolarité en UEE													total
		2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999	avt 1999	
		9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans	20 ans et +	
GARCONS	7-11 ans	1	3	3											7
	12-15 ans				6	5	3	10							24
	SAMIR								5	6	3	2			16
	SAFIR														0
	TOTAL G	1	3	3	6	5	3	10	5	6	3	2	0	0	47
FILLES	7-11 ans		2	1											3
	12-15 ans				1	2	1	3							7
	SAMIR								4	1	1	1			7
	SAFIR														0
	TOTAL F	0	2	1	1	2	1	3	4	1	1	1	0	0	17
TOTAL		1	5	4	7	7	4	13	9	7	4	3	0	0	64

- Répartition par groupes de classe

plate-forme 0-11 ans Enseignant 3	2010	2009	2008	Total
	9 ans	10 ans	11 ans	
Garçons	1	3	3	7
Fille		2	1	3
TOTAL	1	5	4	10

plate-forme 12-15 ans Enseignant 1	2007	2006	2005	2004	Total
	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	
Garçons	1	2	1	4	8
Filles	1	1		1	3
TOTAL	2	3	1	5	11

plate-forme 12-15 ans Enseignant 5	2007	2006	2005	2004	Total
	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	
Garçons	2	2	1	4	9
Filles		1		1	2
TOTAL	2	3	1	5	11

plate-forme 12-15 ans enseignants 4&6	2007	2006	2005	2004	Total
	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	
Garçons	3	1	1	2	7
Filles			1	1	2
TOTAL	3	1	2	3	9

plate-forme + de 16 ans Enseignants 2	2003	2002	2001	2000	Total
	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	
Garçons	5	6	3	2	16
Filles	4	1	1	1	7
TOTAL	9	7	4	3	23

• **Scolarités en milieu ordinaire avec possibilités de temps de soutien sur l'UE**

garçons	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999	avt 1999	total
	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans	20 ans et +	
Ulis école		3	1											4
Ulis Coll ⁵				1	5	2	2							10
Ulis pro														0
Lycée Pro ⁶								2	2		2			6
EREA ⁷								1						1
Formation									2	2	1	1		6
Total G	0	3	1	1	5	2	2	3	4	2	3	1	0	27
Filles	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999	avt 1999	total
	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans	20 ans et +	
Ulis école	1		2											3
Ulis Coll					2	3	1							6
Ulis pro								1	1					2
Lycée Pro										1				1
EREA								1		1		1		3
Formation											2			2
Total F	1	0	2	0	2	3	1	2	1	2	2	1	0	17
TOTAL	1	3	3	1	7	5	3	5	5	4	5	2	0	44

⁵ Ulis d'un collège

⁶ Ulis d'un lycée technique ou professionnel

⁷ Etablissement Régional d'Enseignement Adapté Yvon GUEGAN, Hérouville Saint Clair

- Scolarité partagée, inclusions : temps de classe avec un enseignant de l'UE et avec un enseignant du milieu ordinaire (élèves déjà comptabilisés dans les tableaux précédents)

	Année de naissance	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999	avt 1999	total
		9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans	20 ans et +	
GARCONS	7-11 ans	1	3	3											7
	12-15 ans														0
	SAMIR								3	1	1				5
	SAFIR								1	1		1			3
	TOTAL G	1	3	3	0	0	0	0	4	2	1	1	0	0	15
FILLES	7-11 ans		2	1											3
	12-15 ans				1	1									2
	SAMIR								4						4
	SAFIR								1		2		1		4
	TOTAL F	0	2	1	1	1	0	0	5	0	2	0	1	0	13
	TOTAL	1	5	4	1	1	0	0	9	2	3	1	1	0	28

- **C.2 Temps de scolarisation**

Nombres d'élèves scolarisés quelques soit leur âge.

Temps de scolarisation	De 3h à 6h	De 6h à 9h	De 9h à 12h	De 12h à 15h	Temps plein	TOTAL
Sur l'UE	17	15	22			54
Sur l'UEE		1	9			10
En milieu ordinaire			19	6	19	44
TOTAL	17	16	50	6	19	108

D Collaborations entre l'UE et les établissements scolaires

• D.1 Classes externalisées donnant lieu à une convention d'UEE

Établissements scolaires	Nombre de jeunes	Modalités de la coopération	Fréquence et temps de coordination
École VIEIRA DA SILVA CAEN (circonscription Caen 1)	10	- Classe sur l'école - Participation aux différents temps de travail de l'école. - temps de réflexion autour de la participation au PIAL ou au pôle ressource	Classe tous les lundis, mardis, jeudis, vendredis matins dont des co-interventions avec différents professionnels médico-sociaux ou des enseignants de l'école.

• D.2 Autres collaborations avec les établissements scolaires donnant lieu à des conventions de coopération (scolarisations en milieu ordinaire) ⁸

Établissements scolaires	Nombre de jeunes	Modalités de la coopération	Fréquence et temps de coordination
CLE Hérouville Saint Clair	6	Intervention autour de l'APS Danse avec création d'un spectacle au Lycée	1 fois par semaine (septembre à décembre)
Lycée de l'OASIS Caen	4	Immersion longue Des temps de classe et d'atelier sur l'OASIS Stages d'évaluation année N-1 Accompagnement de jeunes par un éducateur sur un atelier et un temps de sport	Année scolaire Et 1 fois par semaine
Lycée Jules Verne Mondeville	1	Scolarisation individuelle Stage d'évaluation en immersion année N-1	Année scolaire Et 1 fois par semaine
Lycée Lemonnier Caen Et Saint Gabriel Caen	7	Scolarisation individuelle Participation à des temps d'ateliers avec un éducateur technique (3 temps différents)	Année scolaire Et 1 fois par semaine
EREA Hérouville saint Clair	3	Projet chorale	1 fois par semaine de
Lycée Saint Ursule, Caen	1	Scolarisation individuelle Présence d'un éducateur	Année scolaire Une fois semaine

• D.3 Autres collaborations avec les établissements scolaires ou médico-sociaux

Établissements scolaires	Nombre de jeunes	Modalités de la coopération	Fréquence et temps de coordination
Collège Henri BRUNET	1	Accueils de jeunes de l'ULIS sur les ateliers de l'IME Accueils de jeunes de l'IME sur l'ULIS	Convention faite mais peu fonctionnelle pour le moment.
Rentrée 2020 En projet Lycée Privé de l'OASIS	Entre 5 et 10	Accueil dans un espace dédié à l'IME sur le lycée	Projet en construction : temps, encadrement des activités à définir

⁸ Pour approfondir

- Renforcer les contacts pour travailler d'autres projets sur la même forme avec d'autres enseignants
- Proposer une classe externalisée : la pédagogie pratiquée au CLE correspond à celle proposée à l'IME.

- **D.4 Autres partenariats : quelques pratiques inclusives**

Le DARE André Bodereau a pour ambition de délocaliser au maximum ses pratiques, qu'elles soient éducatives, pédagogiques ou thérapeutiques. Les jeunes confiés au dispositif doivent pouvoir montrer et développer leurs compétences dans des dispositifs de droit commun pour les apprentissages, la formation, les loisirs, le sport ou la culture. Cependant la nécessité de garder des propositions d'accompagnements in situ reste indispensable pour certains jeunes, ou certains moments du parcours scolaire.

C'est pourquoi le partenariat se développe. Les jeunes peuvent ainsi expérimenter tout au long de leur accompagnement, des pratiques inclusives.

L'UE Bodereau doit relever le défi d'être innovante dans ses pratiques externalisées, dans le soutien à la scolarité en milieu ordinaire, mais aussi de répondre aux besoins d'accueil sur site.

Ces changements ne peuvent être effectifs qu'en modifiant l'ensemble de nos pratiques professionnelles.

Ce travail tant réflexif qu'expérimental est engagé depuis 2015.

Nos partenaires potentiels sont autant les établissements scolaires que des établissements de la formation professionnelle.

III Missions des personnels de l'éducation nationale

A Le coordonnateur pédagogique⁹

Cadre légal d'intervention (Article 5 de l'Arrêté du 2 avril 2009)

L'Unité d'Enseignement fait l'objet d'une **coordination pédagogique assurée par le responsable pédagogique** prévu par l'Article D.351-18 du Code de l'Éducation, qui reçoit la dénomination de « Coordonnateur Pédagogique » de l'Unité d'Enseignement.

Préambule

Outre les 7h30 hebdomadaires à animer la classe auprès d'adolescents déficients intellectuels, la mission de mise à la disposition de l'établissement André Bodereau implique la coordination de l'Unité d'Enseignement (U.E) depuis sa création en 2010.

Le coordonnateur pédagogique a une triple mission d'enseignant spécialisé, de directeur de « l'école » de l'IME et de coordonnateur des actions pédagogiques des jeunes scolarisés et accompagnés par le dispositif médico-social.

A ce titre il doit :

- enseigner,
- organiser les interventions des enseignants,
- organiser la cohérence avec les autres accompagnements,
- travailler en collaboration avec les responsables de service,
- participer aux décisions de l'équipe de direction,
- mettre en cohérence le projet pédagogique et le projet d'établissement
- faire vivre le projet pédagogique
- participer aux réflexions de l'association gestionnaire en matière de pratiques inclusives
- accueillir des stagiaires
- rencontrer des partenaires de l'éducation nationale,
- répondre aux demandes de réflexion, de formation de la circonscription ASH
- rencontrer des partenaires hors éducation nationale,
- rencontrer des enseignants référents
- participer à des ESS
- etc...

⁹ La mission est détaillée en annexe III.

B Les objectifs pédagogiques

<i>Objectifs pédagogiques</i>	<i>Objectifs pédagogiques généraux</i>	<i>Objectifs spécifiques et compétences visés</i>
F O R M A T I O N G É N É R A L E	1. Caractéristiques générales du projet de classe et des projets de scolarisation.	• Modifier les représentations que les jeunes ont de la classe (maintenir et développer l'appétence scolaire) : ○ La classe comme lieu de ressources, de réponses à leurs questions. ○ Une organisation spatiale de la classe qui favorise les interactions entre jeunes apprenants. • Une Pédagogie orientée sur la réussite: ○ Le statut de l'erreur comme vecteur d'apprentissage et non pas d'échec scolaire. ○ Un travail sur la restauration narcissique du jeune comme élève capable d'apprentissages. ○ Une pédagogie qui met les apprentissages au service des besoins quotidiens des jeunes et de leur projet professionnel (manipulation, situations-problèmes liées à la vie quotidienne...) • Un projet pédagogique individualisé qui tient compte des caractéristiques propres du sujet-apprenant. ○ Un projet de scolarisation en lien avec le Projet Personnel de Scolarisation. ○ Un projet de scolarisation qui tient compte des caractéristiques propres de l'élève comme sujet. ○ Un projet de scolarisation qui place l'apprenant comme acteur de ses apprentissages. ○ Un temps de scolarisation adapté aux capacités du jeune apprenant et à son projet professionnel. ○ Des réunions avec les divers intervenants de l'IME pour assurer un suivi du jeune (réunion de fonctionnement, réunion de synthèse, suivi de projet).

	2. Des apprentissages en lien avec le jeune comme citoyen.	<u>Instruction civique et morale :</u> ○ La JAP ○ La majorité (avoir 18 ans, être citoyen, carte d'identité...) ○ Les différentes institutions (mairies, préfectures ...) ○ La démocratie et le droit de vote. ○ Le fonctionnement de la justice : ○ Les droits et les devoirs du citoyen. ○ Le palais de justice (le tribunal correctionnel de Caen). ○ La France dans l'Europe.
A U T O N O M I E S O C I A L E	3. Des apprentissages scolaires en lien direct avec l'autonomie sociale.	● <u>Adaptation des contenus scolaires en fonctions des besoins sociaux du jeune :</u> <u>Les compétences transversales</u> ○ Se repérer dans le temps : Se repérer sur un calendrier (jours, mois, année, saisons) Savoir lire l'heure ○ Se repérer dans l'espace : Se repérer sur un plan, une carte <u>Des contenus disciplinaires en lien avec les besoins de la vie quotidienne :</u> <u>Mathématiques :</u> ○ Connaître et manipuler l'argent. ○ Connaître les unités de mesure usuelles (centimètre, mètre, kilomètre, gramme, kilogramme, centilitre, litre) ○ Les fractions usuelles ($1/2$; $1/3$; $1/4$) ○ Les nombres décimaux simples (0,5 ; 0,25) ○ Les nombres entiers naturels (numération au-delà de 1000) ○ Des problèmes de mathématiques en lien avec le quotidien. <u>Français :</u> - Lire un texte court (publicité, programme TV, étiquette...) - Lecture fonctionnelle (recette de cuisine, fiche technique...)
	4. Des apprentissages en lien direct avec les ateliers.	● Des contenus disciplinaires en lien avec les besoins des ateliers pré professionnels et des stages : Français : - Lire des consignes simples (lire pour faire/ lecture fonctionnelle) - Se repérer dans un document (menu, fiche technique, calendrier...)

		- Ecrire seul des mots simples, des phrases simples et se relire. ○ Mathématiques : - Les mesures usuelles (temps, longueur, poids) - Les formes géométriques simples, les volumes. - L'argent.
E P A N O U I S S E M E N T P E R S O N N E L L E	5. Des apprentissages en lien direct avec l'épanouissement personnel.	● Des contenus disciplinaires au service de l'enrichissement personnel Les TICE : - Connaître les rudiments du fonctionnement d'un ordinateur. - Internet, mail, annuaire sur internet, moteur de recherche... - Le traitement de texte. Français : - Lire pour le plaisir (histoire, conte, poésie...) - Ecrire pour communiquer (lettre, mots...) - Lire pour découvrir (texte de découverte du monde...) - Lire pour s'informer (article de journaux...) - Lire/écrire pour se détendre (jeux de lecture, devinette, charade, mots fléchés...) Mathématiques : - Jeux mathématiques (Sudoku, bataille navale...) Éducation à la santé : - Connaissance et classification des aliments. - La notion d'équilibre alimentaire. La santé et l'hygiène au quotidien

IV - Projets pédagogiques de l'Unité d'Enseignement

A Diagnostic – état des lieux

Il s'agit de reprendre les éléments de l'évaluation de l'UE de 2015.¹⁰

A la lecture nous pouvons constater que de nombreux éléments présents dans les préconisations restent à travailler dans le projet à venir

Préconisations 2014/2017	Bilan -évaluations commentaires 2019
1. Le coordonnateur de l'UE poursuivra son travail de mise en place de projets, d'animation de l'équipe, de suivi des jeunes et de représentation de l'unité d'enseignement.	Objectif atteint : les projets dans différents domaines, pilotés ou accompagnés par les enseignants sont un point fort de l'IME. Ces éléments ont été travaillés et sont dans le quotidien des investigations de ces 5 dernières années.
2. Les enseignants devront participer régulièrement aux réunions de concertation pour mettre en place des projets communs visant la continuité des apprentissages des élèves.	Objectif non atteint : Des réunions pédagogiques sont régulières mais insuffisantes. Des programmations à l'année ont été testées mais se sont trouvées très vite obsolètes au regard de l'actualité du jeune ou du groupe de jeunes. Les enseignants, selon la tranche d'âge avec laquelle ils travaillent, n'ont pas les mêmes réunions. Les enseignants qui accueillent des 12-15 ans expriment un manque en matière de temps d'évaluation pluridisciplinaires des jeunes.
3. Mettre en place les outils de la continuité des apprentissages : programmations, répartition des disciplines et des contenus, outils d'évaluation,...	Objectif partiellement atteint : Nous avons essayé de proposer des activités scolaires à des groupes d'enfants en faisant un système collège : le groupe allait vers un enseignant qu'il n'avait pas pour une activité particulière. Cependant, nous n'avons pas réussi à instaurer cette pratique dans la durée.
4. Poursuivre la mise en œuvre des projets pédagogiques	Objectif en cours : L'IME Bodereau est à la rédaction de son 3ème projet pédagogique. Les mises en œuvre sont continuellement repensées, interrogées, évaluées mais pas toujours de manière écrite.
5. Poursuivre la réflexion sur les relations avec les écoles du milieu ordinaire : classe externalisée ? activités communes ?	Objectif en cours : Le CPOM prendra effet en janvier 2020. L'objectif est la sortie de 5 classes : création de 5 UEE.

10 Voir Annexe IV

	En septembre 2019 une UEE a été créée à l'école primaire Vieira da Silva. Le coordonnateur a visité de nombreux collèges, rencontré des équipes pédagogiques sans que toutefois la projection d'une UEE au collège n'ait trouvé une place pour septembre 2020
6. Mettre en place un livret d'évaluation en référence au socle commun, créer un porte folio de compétences	Objectif non atteint : Le parcours scolaire des élèves reste un élément qui est un point faible. Il n'y a toujours pas de livret d'évaluation tout au long de la scolarité. Malgré la mise en place de différents supports testés, dont certains sont présents dans les classes, la continuité reste absente. Deux éléments d'analyse : 1- une impossibilité d'avoir accès au LSU. En effet le coordonnateur pédagogique n'a pas de droit d'accès sur les ressources en ligne dont peuvent disposer les directeurs d'école ou les personnels de direction. (Il faut rappeler ici que c'est une demande récurrente car l'IME accueille des jeunes de l'âge de l'école primaire et du secondaire. A ce titre il est compliqué de retrouver le numéro national de l'élève, de valoriser les passages de l'ASSR, de constituer des dossiers de scolarisation en milieu ordinaire. 2- une progression très faible et lente, voire une régression, des apprentissages scolaires pour certains élèves, positiver et valoriser les progrès est donc complexe.
7. Reprendre la préparation des élèves au CFG et les présenter à l'examen.	Objectif atteint : Des élèves ont été présentés tous les ans au CFG avec des réussites valorisantes. Les élèves ont eu la possibilité de préparer un oral blanc sur le lieu de passage du CFG, avec des professeurs du collège, sans la présence de professionnels de l'IME.
8. Réfléchir aux relations avec le milieu ordinaire.	Objectif atteint : La réflexion est constante depuis 2015. Il a été concrétisé par des actions (cf. chapitre D)

B Axes – Objectifs – Indicateurs – Actions¹¹

	synthèse des constats		Perspectives de travail
	Points forts repérés	Points faibles repérés	
AXE 1 = Amélioration des résultats des élèves dans le domaine des apprentissage fondamentaux	Passage ASSR Passage CFG sur un collège Orientation vers des diplômes CAP, en lycée ou en formation, suite à une scolarité à l'IME Passage par la manipulation Les enfants sont élèves dans la classe	LSU Livret de compétence pour tous	Valoriser les progressions dans les apprentissages pour chaque élève Lancer un cahier de réussite <i>Les badges numériques ?</i>
Axe 2 = Réponse aux besoins particuliers des élèves	Emplois du temps travaillés en fonction des Projets Personnels d'Accompagnement (PPA), des évaluations, des groupes de besoins. Innovations, ajustements, différenciations des accompagnements (temps de classe, co-interventions) Difficulté d'utiliser le numérique comme outil d'apprentissage	-Spécificité sur le travail auprès des jeunes présentant des troubles du spectre autistique : quelles méthodes, quelles formations ? Travail pluridisciplinaire pour les 12-15 pas assez important Utilisation par beaucoup de jeune d'objets connectés	Évaluation en amont Immersion longue Emplois du temps encore plus personnalisés et adaptés aux interventions Harmoniser les réunions entre les différentes plate-formes
Axe 3 = Relation école- famille, communication, partenariat	Classe externalisée en école primaire rentrée 2019 Partenariats avec des collèges, lycées 2 dispositifs de scolarité en milieu ordinaire : SITP et SAFIR : Pratiques inclusives dans le secondaire C.V.S (même si les enseignants n'y participent pas, présence du coordonnateur) Portes ouvertes Réunions de rentrée par plate-forme Maîtrise de certaines familles de l'outil internet	Externalisation des pratiques pour un parcours scolaire complet Peu de rencontres avec les familles Retour de PPA : peu ou pas de présence d'enseignants Pas de classe externalisée dans le secondaire Difficulté de préparer les élèves à une future formation en alternance. Communication à distance par internet délicate.	Penser des formations communes avec l'école. Développer du partenariat notamment pour préparer les formations dans le secondaire et pour soutenir la scolarité et les formations après 16 ans.
Axe 4 = Éducation artistique et culturelle, sportive, humaniste et scientifique	Nombreux projets autour des pratiques artistiques (projets d'établissements, projets partenariats, collectifs, co-interventions, pratiques individuelles...) École et cinéma Co-intervention vélo Classe de découverte (neige, kayak)	Culture humaniste et scientifique peu travaillée	Progression d'une plate-forme à l'autre avec document de parcours Revoir les possibilités de séance d'écoute de musique « live » au conservatoire

¹¹ Les fiches actions développées se trouvent en annexe VII

V – Annexes et fiches action

ANNEXE I : convention constitutive



académie
Caen

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Calvados
éducation
nationale



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Hérouville Saint Clair, le 21 janvier 2014

Le Directeur académique
Directeur des services départementaux

à

Mes dames et Messieurs les coordonnateurs des
Unités d'enseignement des Etablissements Médico-
Sociaux.

L'Inspectrice de
l'Education Nationale

**CIRCONSCRIPTION
ADAPTATION SCOLAIRE
ET SCOLARISATION DES
ELEVES HANDICAPES**

Dossier suivi par
Françoise HERY

Téléphone
02 31 45 95 20
Télécopie
02 31 45 96 98
Serveur vocal
02 31 45 96 00

Mél.
la14-ienash@ac-caen.fr

2, place de l'Europe B.P.90036
14208 Hérouville Saint Clair
Cedex

Objet : Conventions constitutives des unités d'enseignement

Réf. Décret n° 2009-378 du 2 avril 2009 relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés et à la coopération entre les établissements Arrêté du 2 avril 2009 précisant les modalités de création et d'organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux ou de santé pris pour l'application des articles D. 351-17 à D. 351-20 du code de l'éducation.

Comme suite à la réunion du mercredi 15 janvier 2013, j'ai l'honneur de vous communiquer les informations suivantes concernant la rédaction des conventions constitutives des unités d'enseignement.

1. Objectifs

L'élaboration et la mise en œuvre de ces conventions constituent le cadre du partenariat entre l'Education nationale et les établissements médico sociaux. Elaborées au sein de chaque établissement, en fonction de ses particularités, elles constituent le cadre du travail quotidien et organisent la scolarisation des élèves handicapés.

2. Documents

Résultats d'un groupe de travail partenarial coordonné par l'Agence Régionale de Santé et le Rectorat de l'Académie de Caen, différents documents vous sont adressés. **Les conventions constitutives** utiliseront donc le document type complété en fonction des données locales.

Chaque convention constitutive sera accompagnée du **projet pédagogique de l'Unité d'enseignement**.

Chaque équipe pédagogique peut élaborer son propre document. Toutefois, je vous engage à réactualiser le document utilisé pour le projet 2010/2013 à partir de l'évaluation que vous en ferez en équipe.

Une synthèse en 4 pages (voir modèle joint) sera transmise, ainsi que le projet pédagogique.

3. Procédure

Ce travail s'effectue en collaboration étroite avec les personnels des établissements concernés car le projet pédagogique de l'UE constitue l'un des volets du projet d'établissement.

Le projet pédagogique sera validé par le directeur de l'établissement pédagogique et par le Directeur académique des services départementaux de l'Education nationale, chacun dans leur domaine de compétence. Il sera ensuite transmis à l'ARS pour information.

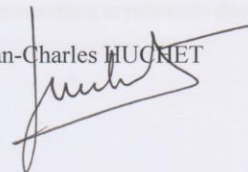
4. Modalités de travail

La rédaction du projet pédagogique se fera en équipe pédagogique. Le temps consacré aux animations pédagogiques pourra être utilisé pour mettre en place ce travail. Les conseillers pédagogiques de la circonscription ASH pourront, en fonction de leurs disponibilités, intervenir pour accompagner ce travail sur demande adressée à l'IEN-ASH.

5. Calendrier

Chaque établissement procédera selon son propre rythme en fonction de ses contraintes. Un bilan d'étape sera fait lors de la réunion des coordonnateurs pédagogiques prévue le **vendredi 11 avril à 9h30. Les conventions seront transmises pour signature pour septembre 2014.**

Jean-Charles LUCRET



ANNEXE II : fiche de suivi, évaluation du projet pédagogique de l'unité d'enseignement

I.M.E. André BODEREAU – Ligue de l'Enseignement

Directeur de l'Etablissement : Monsieur Sébastien BERTOLI

Coordonnateur pédagogique : Monsieur Luc TOURBILLON

Le document sera complété au regard des préconisations formulées dans le rapport d'évaluation joint.

Actions que l'équipe pédagogique s'engage à mettre en place (Description succincte - calendrier)

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Planification annuelle des réunions de concertation entre enseignants- Mise en place d'un livret d'évaluation commun- Poursuite de la réflexion sur la mise en place d'une classe externalisée- Continuer à orienter les jeunes qui ont un potentiel pour passer le CFG vers les dispositifs adaptés du milieu ordinaire et à accompagner les projets individuels d'examens à temps partiel ou à plein temps (SITP, SESSAD) |
|--|

Demandes formulées auprès de l'établissement, de la circonscription ASH (formation, observation etc...) pour mettre en œuvre ces actions.

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Formation commune à tous les enseignants sur l'évaluation et l'utilisation du LCP pour des déficients intellectuels- Accompagnement par la direction académique de la réflexion sur l'opportunité d'une classe externalisée.- Travailler, en concertation avec les tutelles académiques et de santé, sur une évaluation qualitative et quantitative de la scolarisation avec un accompagnement de Semi-Internat à Temps Partagé et son influence dans les parcours. |
|---|

Remarques et propositions

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Mise en place d'un outil qui permette de garder la mémoire des contenus pédagogiques travaillés avec les jeunes dans leur parcours à l'UE de l'IME. (après réflexion en équipe, cette mise en place type « porte folio », nous semble plus opportun qu'une programmation des apprentissages) |
|--|

ANNEXE III : missions du coordonnateur pédagogique

		Pour Qui ?	Descriptif	Quand ?	Points à travailler	Méthodologie
INFORMER ¹²	Faire connaître le Projet d'Unité d'Enseignement	L'équipe d'enseignants	Rédaction commune	2019-2020		
			Envois mails			
		L'équipe de direction du DARE	Travail conjoint avec le directeur	2019-2020		
			Envois mails			
		C.A de l'association	Présentation orale	Après validation, 2020 et concomitant du CPOM		
			Envois mails			
		Les partenaires	Mise en Ligne du Projet	Après validation	Trouver une UE en collège	
	Le personnel du dispositif	Mise à disposition de l'écrit.	Présentation à l'équipe de direction en STAFF			
	Scolarité, modes de scolarisation	Le personnel du dispositif	Réunion à Thème, Staff de direction	En fonction de l'actualité	Anticiper d'avantage.	Conservation et mise à jour des listings des temps de scolarisation.
		La direction académique	Enquêtes, 32; Tableau annuel	A échéance, 1 fois l'an		
	Textes réglementaires	Les enseignants	mails	Dès réception, après lecture		Sur des temps de concertation si questions
		L'équipe de direction du DARE				
		Les équipes		Sur des temps de réunion spécifiques si besoin		
	Présence aux différentes instances	STAFF	Temps de réunion	hebdomadaire		
		CA		3 fois/ an		
		CVS		3 fois/ an		
		SITP/ESS		hebdomadaire		
		Familles	ESS/ CVS	A la demande et trimestriel		
	Partenariat	Le réseau de partenaires	Rendre compte des projets Mails, réunions	plusieurs fois par an		rencontres

¹² Document construit à partir de la grille du référentiel de coordonnateur de dispositif adapté proposée par Pascale BATAILLE, Julia MIDELET, (*L'école inclusive : un défi pour l'école*, esf 2014) : **INFORMER, PILOTER, ACCOMPAGNER**

		Pour Qui ?	Descriptif	Quand ?	Points à travailler	Méthodologie
ACCOMPAGNER	Faire vivre le projet	Le personnel du dispositif	Entre dans un travail global de rédaction de projets des différents secteurs	Depuis sept 2009	Que l'équipe enseignante s'y réfère beaucoup plus de façon à le faire vivre et évoluer.	Après validation, temps de travail en équipe
			Outil pour l'évaluation interne et externe			
			S'appuyer sur l'écrit lors de travaux d'équipe	Dès validation		
	Assurer une fonction conseil	jeune collègue nouvelle dans l'ASH	la prise de poste	Depuis sept 2014	un "livret d'accueil" et un trombinoscope du personnel	Entretiens individuels
			La connaissance du public et de l'Institution			Concertations
			Les textes de références			
		Collègues enseignants	Questionnement/ Conflits	Sur demande		Entretiens individuels
				Bimensuel		Concertations
		Le personnel du dispositif	Réunion à Thème, Réunion de fonctionnement Staff de direction	STAFF de direction		
				Hebdomadaire		
	Assurer une cohérence entre le travail scolaire et l'accompagnement du dispositif	Ensemble des équipes	Emplois du temps	quotidien	Valoriser l'outil créé le proposer à toutes les unités	Création d'un tableur sous Excel pour gérer les E.T
			Coordonner les événements institutionnels	plusieurs fois par an	mettre du sens dans les apprentissages	pédagogie du projet institutionnel
		les enseignants	Projets spécifiques	plusieurs fois par an		
	Identifier les besoins de formation	Ensemble des équipes	STAFF, concertations	plusieurs fois par an	Former les enseignants de l'UE à être personne ressources pour le milieu ordinaire	Travail avec l'ASH et le plan de formation
	les formations	Enseignants	Accueil sur place	réponse à des demandes	réactualisé les outils	PowerPoint, conférence
		AVS	Interventions extérieure			
	associer et être partie prenante	STAFF	Décision institutionnelle, projet, Orientation politique	annuel	j'ai un rôle de conseiller sur la scolarité	

		Pour Qui ?	Descriptif	Quand ?	Points à travailler	Méthodologie
PILOTER	Veiller à la cohérence de l'accompagnement en lien avec le PPS	Avec les responsables de services éducatifs	Travail sur demande avec des points réguliers faits avec les responsables de service qui pilotent l'accompagnement global	Lors des PPA, des ESS, des rencontres avec les partenaires	Avec la multiplication des pratiques inclusives, il y a une augmentation importante des ESS et des rencontres avec les partenaires	Travailler globalement sur le statut du coordonnateur, sur le temps de coordination mis à disposition du DARE BODEREAU et sur les missions nouvelles
		Avec le directeur adjoint		Lors de STAFF		
	Conception et Construction du Projet de l'UE	Avec l'équipe enseignante	Travail de concertation et de recherche d'une cohérence	Régulier en 2018-2019 et 1er trimestre 2019	Mutualiser les réflexions auprès des coordonnateurs d'autres UE qui n'ont pas de décharge de direction	
		Temps de préparation équipe ASH	Travail de réflexion sur l'outil	3 temps de travail		
	Définir les priorités Notamment dans le développement des pratiques inclusives et des UEE	Le DARE, la direction académique en application du CPOM validé par l'ARS	Coordination des temps de travail et des écrits avec le CPOM	Lors de STAFF et séminaires de direction Nombreux temps entre sept 2019 et janv. 2020	Création du dispositif donc intervention des enseignants dans les équipes pluridisciplinaires sur des temps de réunion pédagogique	Création d'un COPIL institutionnel pour coordonner
			Contacts avec les partenaires potentiels pour accueillir ou partager les pratiques inclusives	Nombreux temps depuis 2016	Très compliqué avec les collègues de proximité	Revoir avec la direction académique une méthodologie efficace
	Organiser et coordonner les interventions	Ensemble des équipes	Emploi du temps des jeunes en fonction des emplois du temps des adultes	quotidien	Création d'un outil commun	Mise à jour et diffusion
	Conduire des réunions	Equipe enseignante	Coordination	2 fois par mois	plus régulièrement	Les concertations hebdomadaires se font en unités
		Ensemble du personnel	réunion institutionnelle en sous-groupes	1 à 2 fois par trimestre		
		Le personnel du dispositif	Fonctionnement, réunion à thème	remplacement d'un responsable de service à la demande de la direction		

ANNEXE IV : évaluation du projet pédagogique en équipe

L'unité d'enseignement de l'IME BODEREAU

Coordination : Luc TOURBILLON

Enseignants : Isabelle BURGUIERE, Mathilde DUBOIS,
Mathilde ROBIN, Annabelle GUENUE, Philippe POTTIER

Françoise HERY, IEN-ASH

Corinne VENIN

Sylvain LEBAS

Conseillers pédagogiques

**Avec la participation de Sébastien BERTOLI,
Directeur de l'Institut André BODEREAU**

I. Références

L. 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

D. 2009-938 : Scolarisation des enfants handicapés

A. du 2 avril 2009 : création des unités d'enseignement dans les établissements médico-sociaux.

II. L'établissement (voir document « projet pédagogique »)

L'IME André Bodereau est géré par la Ligue de l'Enseignement. Il est dirigé par Monsieur BERTOLI qui participe à cette démarche d'évaluation.

Le projet de l'UE a été validé par le Directeur Académique et par le Directeur de l'Etablissement en novembre 2014. La convention constitutive de l'UE est en attente.

L'établissement est organisé en unités qui regroupent secteur éducatif et classe dans un même lieu. L'unité des plus âgés se trouve au centre-ville de Caen. Cette organisation assure cohérence et sécurité au fonctionnement des unités dans lesquelles les rôles sont clairement définis pour les jeunes (différence classe/activités éducatives) car ils sont conçus en complémentarité.

Un SITP complète le dispositif de scolarisation.

L'équipe pédagogique est stable et expérimentée. 5,5 postes sont attribués à l'établissement dont 0,5 de décharge de direction.

III. L'organisation de l'unité d'enseignement (UE) (voir document projet pédagogique »)

➤ Coordination de l'UE :

Monsieur Tourbillon assure la coordination de l'UE depuis sa création.

Il fait partie de l'équipe de direction de l'établissement. Il est reconnu dans son rôle par l'ensemble des partenaires et des personnels. Son expérience et son engagement professionnels lui sont de puissants atouts. Une demi-décharge de direction supplémentaire est demandée dans le projet pédagogique de l'UE.

Les réunions de concertation de l'équipe pédagogique semblent difficiles à organiser régulièrement. Les enseignants privilégient leur appartenance à l'équipe pluridisciplinaire de l'unité à laquelle leur classe appartient.

Préconisations 2014/2017

Le coordonnateur de l'UE poursuivra son travail de mise en place de projets, d'animation de l'équipe, de suivi des jeunes et de représentation de l'unité d'enseignement.

Les enseignants devront participer régulièrement aux réunions de concertation pour mettre en place des projets communs visant la continuité des apprentissages des élèves.

➤ **L'organisation de la scolarisation (voir document « projet pédagogique »)**

. En 2014/2015, 96 jeunes de 6 à 20 ans sont scolarisés dans l'UE et 26 en milieu ordinaire. Les PPS des jeunes sont considérés comme partie intégrante du PIA des jeunes et traités comme tels.

L'organisation de la scolarisation devra faire l'objet d'une réflexion commune.

Le travail engagé depuis plusieurs années sur un livret de compétences commun n'a pas encore abouti.

Préconisations 2014/2017 :

- **mettre en place les outils de la continuité des apprentissages : programmations, répartition des disciplines et des contenus...**

IV. Le projet pédagogique de l'unité d'enseignement (voir document « projet pédagogique »)

➤ **Mise en œuvre du projet pédagogique :**

De nombreux projets pédagogiques se développent aux seins des unités éducatives : projet rêve de gosses, éducation à la citoyenneté (élection des représentants des jeunes au CVS, passage de l'ASSR.)

La réflexion sur les relations avec le milieu ordinaire est engagée : SITP, classe externalisée...

Préconisations 2014/2017 :

- **Poursuivre la mise en œuvre des projets pédagogiques**
- **Poursuivre la réflexion sur les relations avec les écoles du milieu ordinaire : classe externalisée ? activités communes ?**

Ces éléments ont été travaillés et sont dans le quotidien des investigations de ces 5 dernières années.

➤ **Évaluation des résultats des élèves :**

Chaque enseignant procède à l'évaluation des élèves avec ses propres outils. Chaque enseignant, par exemple élabore son propre livret scolaire.

Etant donné la durée de la scolarisation dans l'UE, une mise en place d'un outil commun fondé sur le LPC est absolument nécessaire pour permettre aux jeunes et à leurs familles, mais aussi aux enseignants de l'UE et de l'extérieur de mesurer les progrès accomplis.

La transmission des cahiers qui existe actuellement va dans ce sens.

Depuis 2 ans, aucun élève n'a été présenté au CFG.

Préconisations 2014/2017

- **Mettre en place un livret d'évaluation en référence au socle commun, créer un porte folio de compétences**
- **Reprendre la préparation des élèves au CFG et les présenter à l'examen.**

Le parcours scolaires des élèves reste un élément qui est un point faible.

Il n'y a toujours pas de livret d'évaluation tout au long de la scolarité.

Malgré la mise en place de différents supports testés, dont certains sont présents dans les classes, la continuité reste absente.

Deux éléments d'analyse :

- **le premier est une impossibilité d'avoir accès au LSU. En effet le coordonnateur pédagogique n'a pas de droit d'accès sur les ressources en ligne dont peuvent disposer les directeurs d'école ou les personnels de direction. (Il faut rappeler ici que c'est une demande récurrente car l'IME accueille des jeunes de l'âge de l'école primaire et du secondaire. A ce titre, il est compliqué de retrouver le numéro national de l'élève, de valoriser les passages de l'ASSR, de constituer des dossiers de scolarisation en milieu ordinaire.**
- **La deuxième est une progression très faible et lente, voire une régression, des apprentissages scolaires pour certains élèves, difficile à positiver dans une évaluation.**

➤ **Besoins en formation des enseignants**

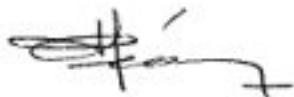
L'équipe de circonscription ASH pourra accompagner le travail sur la programmation et les outils d'évaluation dans le cadre des animations pédagogiques de circonscription.

Dans le contexte d'une organisation opérationnelle de l'IME en unités éducatives, qui permettent de développer des projets, une éducation à la citoyenneté et un travail commun entre enseignants et éducateurs qui se situe dans le cadre du PIA, les pistes de travail suivantes se définissent en référence au projet pédagogique de l'unité d'enseignement :

- **Développer la continuité des apprentissages, et les outils d'évaluation,**
- **Préparer les élèves au CFG,**
- **Réfléchir aux relations avec le milieu ordinaire.**

A Hérouville, le 12 janvier 2015

*L'Inspecteur de l'Éducation nationale :
Madame Françoise HERY*



ANNEXE V : fiche action IME

Cet exemple de fiche action a été élaborée en équipe pluridisciplinaire en 2017 : « Unité Enseignement Externalisée au Collège »¹³

« Comment : Se créer une histoire commune avec un collège identifié sur le territoire »

C'est la finalité d'un travail de l'ensemble des équipes de l'Institut Bodereau sur 2 ans autour de la thématique « Penser l'institution médico-social hors les murs : vers des pratiques inclusives ». Il a été retenu 5 thèmes qui ont abouti à 5 fiches actions qui ont elles-mêmes été le support au projet d'établissement, au CPOM et à ce projet pédagogique :

- **Classe externalisée à l'école rentrée 2019 (âge 7-11 ans)**
- **Découvrir ensemble collège/IME (âge 12-15 ans)**
- **L'habitat inclusif (âges + 16 ans)**
- **Les loisirs dans les dispositifs de droits communs (tout âge)**
- **Formation et Insertion professionnelles en milieu ordinaire (+16 ans)**

Deux fiches sont reprises et/ou détaillées dans les fiches actions ci-dessous.

¹³ Cf fiche action 4, annexe VII

OBJECTIF D'ETABLISSEMENT	<u>L'inclusion scolaire</u> : chaque jeune en âge de scolarisation obligatoire, aura la possibilité de recevoir des enseignements adaptés à ses besoins et ses capacités, au sein d'unités pédagogiques animées par les professionnels des établissements, incluses dans une école, un collège, voire un lycée en référence avec son âge
JEUNES CONCERNES	Un groupe de 10 jeunes âgés de 11 à 12 ans
OBJECTIF OPERATIONNEL	Que des jeunes adolescents pour lesquels une orientation en éducation adaptée a été proposée par la MDPH, puissent bénéficier des supports et méthodes d'accompagnement adaptés à leur situation de handicap, au sein d'un collège où sont accueillis tous les jeunes du même âge qu'eux, afin qu'ils les côtoient quotidiennement et qu'ils partagent notamment les moments de vie non spécifiques Commencer la mise en œuvre avec un seul groupe de 10 jeunes de 11-12 ans, afin qu'ils puissent commencer le cycle collège avec une classe d'âge qu'ils côtoieront ensuite tout au long de la scolarité collège.
PARTENARIAT MOBILISE	Collège de proximité de Fleury sur Orne
PROCESSUS INCLUSIF	<u>Principe de base</u> : - Inclusion complète (<i>chaque jeune est inscrit dans une classe, sur des temps adaptés et avec du personnel de l'IME en fonction des besoins</i>) - UEC : un professeur des écoles spécialisé de l'IME et 2 E.S + une partie du pôle thérapeutique. - Travailler sur le tutorat avec les élèves du milieu ordinaire - Partage de ressources et de savoir-faire de l'IME vers le collège - Proposer complémentairement aux temps d'inclusion en classe, un espace de ressourcement et d'apprentissage spécifique Eléments de développement à mettre en œuvre : ✓ Prendre contact avec plusieurs collèges pour soumettre ce projet de collaboration en ayant défini au préalable le cahier des charges (<i>de quel espace a-t-on besoin, cadre réglementaire, quels services peut-on apporter, quelles responsabilités réciproques, quelles perspectives en termes projets pédagogiques...</i>) ✓ S'assurer avec l'association gestionnaire d'un partage de ce type de projet avec les élus et les finasseurs ✓ Envisager les conséquences et possibilités en termes de transports vers le collège ✓ Résoudre la question de la différence de calendrier de présence des jeunes à l'IME par rapport au calendrier scolaire normal ✓ Travail en amont important de sensibilisation des équipes et des enfants, car il ne faut pas seulement « arriver » dans le collège, il faut « s'inscrire » partout (<i>économat, vie scolaire, réseaux d'informations, cantine, logiciel,...</i>) ✓ Expliquer aux équipes et familles du collège les rôles et compétences des différents professionnels qui seront régulièrement présents au sein du collège et dans l'UEC

	✓ Définition précise des objectifs recherchés pour les élèves du collège et de l'IME...qui, à terme, seront les élèves du collège aussi (<i>meilleure confiance en soi, insertion, respect de la différence, vivre ensemble, ...</i>) ✓ Travailler sur la gestion des temps intermédiaires (<i>repas, récréations</i>) et notamment de la question de la responsabilité réciproque de l'IME et du collège ✓ Mettre à disposition de l'équipe du collège nos savoir-faire dans le champ du handicap et des troubles associés (<i>ressources éducatives, pédagogiques, thérapeutiques</i>) ✓ Partager et former aux outils et supports psychopédagogiques adaptés ✓ L'équipe de l'IME doit faire partie de l'équipe pédagogique du collège à moyen terme et être inscrite dans le fonctionnement habituel du collège (<i>projet d'établissement du collège</i>). ✓ Place des parents (<i>du collège et de l'IME</i>) dans la mise en œuvre et l'évolution (<i>association de parents</i>) ✓ Pratique du tutorat entre élèves du collège et jeunes de l'IME...Et pourquoi pas aussi l'inverse par rapport à certaines activités bien connues des jeunes de l'IME et auxquelles seraient conviés les jeunes de leur classe collège
DATE DE MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE	Septembre 2018 pour l'accueil effectif de 10 jeunes de 11 à 12 ans au sein d'une Unité Externalisée au Collège Puis à partir de septembre 2019, un groupe supplémentaire est accueilli chaque année du même âge (<i>11-12 ans</i>) avec pour objectif final que l'ensemble de la classe d'âge collège (<i>11-16 ans</i>) des jeunes accompagnés par l'IME soit accueilli au sein d'une UEC
ECHEANCIER DE REALISATION	De septembre 2017 à juin 2018, prises de contact, définition du cadre de partenariat et sensibilisation des différents acteurs (<i>enseignants et vie scolaire du collège, parents et jeunes du collège, équipe professionnelle de l'IME, parents et jeunes concernés de l'IME</i>)
PILOTES	Luc TOURBILLON, Coordonnateur pédagogique ; Cindy HELARY, directrice adjointe Dispositif <i>Janvier 2020 : Au moment de la rédaction et depuis la rédaction de cette fiche action, des contacts ont été pris : rencontres physiques, échanges par messageries électroniques, conversations téléphoniques, envoi systématique de la fiche action et d'une ébauche du projet. Un certain nombre de ces contacts n'ont pas permis d'envisager l'implantation d'une classe externalisée.</i> <i>Collège Hawkin, Caen</i> <i>Collège Guillaume de Normandie, Caen</i> <i>Collège Henry Brunet, Caen</i> <i>Collège Dunois, Caen</i> <i>Collège Senghor, IFS</i> <i>Collège Jacques Prévert, Verson</i> <i>Collège Guy de Maupassant, Saint André sur Orne</i> <i>Collège Lycée expérimental (CLE), Hérouville Saint Clair.</i>

ANNEXE VI : quelques objectifs du CPOM 2020

Objectif opérationnel n°2 : PARCOURS SCOLAIRE INCLUSIF -Favoriser les parcours scolaires individualisés en milieu ordinaire

- Amplifier la coopération entre ESMS et Éducation Nationale
- Développer un accompagnement individualisé et coordonné avec la communauté éducative

Objectifs spécifiques	Sous objectifs ou plans d'action proposés par le gestionnaire	Indicateurs de suivi quantitatifs et qualitatifs	Cibles négociées					
			N	N+1	N+2	N+3	N+4	
Développer un appui aux pôles ressources de circonscription de l'Éducation Nationale / participer le cas échéant aux expérimentations de PIAL	Répondre aux sollicitations du PIAL et des pôles ressources	Nombre d'intervention des professionnels ressources de l'ESMS	Bilan annuel					
		Nombre de situations d'élèves (admis, non admis dans l'ESMS et sans notification MDPH) bénéficiant d'un accompagnement de l'ESMS au sein de l'établissement scolaire expérimentant le PIAL	Bilan annuel					
Développer un accompagnement Individualisée permettant la	Développement des actions menées par le dispositif	Part des enfants accompagnés bénéficiant d'une		50%			80%	

scolarisation en milieu ordinaire		scolarisation en milieu ordinaire					
		Part des actes/interventions réalisés en milieu scolaire (hors ESS et équipe éducatives) par le SESSAD sur nbre d'actes total	Bilan annuel				
Développer des unités d'enseignement externalisées (y compris en maternelle et élémentaire)	Installation d'UEE dans le cadre des priorités annuelles fixées par l'Éducation Nationale	Nbre d'UEE créées	1		1		1
		Taux d'élèves scolarisés en UEE /40 jeunes de moins de 16 ans	25%		50%		100%
		Part des enfants scolarisés en milieu ordinaire sur tout l'effectif	50%		65%		80%

Objectif opérationnel n°5 : ORGANISATION TERRITORIALE DE L'OFFRE

- Développer un appui aux acteurs du territoire en tant qu'acteur ressource de niveau intermédiaire (pour les ESMS spécialisés) et en coopération avec les structures de recours régional

Objectifs spécifiques	Sous objectifs ou plans d'action proposés par le gestionnaire	Indicateurs de suivi quantitatifs et qualitatifs	Cibles négociées				
			N	N+1	N+2	N+3	N+4
Promouvoir la connaissance du handicap et proposer un appui à la mise en œuvre des recommandations de bonnes pratiques auprès de l'offre de proximité	Animation de rencontres thématiques : répondre aux sollicitations des partenaires (CANOPE, Éducation nationale)	Nombre d'actions de formation /sensibilisation réalisées	2	2	2	2	2
	Repérage des ressources internes pour création d'un pool d'intervenants	Réalisation d'un listing		1			
	Interventions auprès des directeurs d'école et des AESH	Nombre d'interventions réalisées ou conventionnée	2	2	2	2	2
	Interventions auprès des agents municipaux de la ville de Caen intervenant dans les écoles	Nombre d'interventions réalisées ou conventionnées	2	2	2	2	2
	Participation au développement et à la mise en œuvre de la charte « accueil réussi » : conventions avec centres de loisirs, ...	Nombre de réunions/an	3	3	3	3	3
		Nombre d'interventions auprès des professionnels des CLSH et Centres de vacances	1	1	1	1	1
		Nombre de cafés débat	1	1	1	1	1
Appuyer l'offre de proximité, dont les établissements de l'aide sociale à l'enfance, afin d'améliorer l'accompagnement des personnes nécessitant des prises en charge spécifiques	Sur sollicitations ou dans le cadre d'un partenariat, développement des interventions d'expertises sur/hors site pour des enfants relevant de l'ASE et présentant des troubles cognitifs	Nombre d'interventions réalisées auprès des structures ASE	Bilan annuel	Bilan annuel	Bilan annuel	Bilan annuel	Bilan annuel
		Nombre de bénéficiaires	1	2	3	4	5
Contribuer aux évaluations des équipes pluridisciplinaires des MDPH dans la construction d'un projet d'orientation et/ou PAG	Contribution à la construction des PAG	Nombre d'interventions, de contributions sur l'année/Nombre de sollicitations	Bilan annuel				
Formaliser, valoriser et capitaliser nos expériences avec un partenaire extérieur	Recours à un prestataire (équipe de chercheurs universitaires) pour mesurer à terme les bénéfices de nos actions auprès des usagers	Réalisation effective des travaux	Recherche des partenaires et définition de la commande Signature de la convention		Rapport intermédiaire		Rapport final

ANNEXE VI : les fiches actions

**Projet pédagogique
2019/2020 – 2024/2025
Fiche action n° 1**

Axe	AXE 1 = Amélioration des résultats des élèves dans le domaine des apprentissages fondamentaux
Objectif	Mise en place d'outil d'évaluation tout au long du parcours (Mise en place pour certains élèves dès 2020
Action	Elaboration du livret : s'appuyer sur l'application du Livret de Parcours Inclusif (LPI dans la circulaire du 5/6/19)
Indicateurs ayant déclenché le choix	Perte des données de sa scolarité antérieure Difficulté d'avoir une évaluation tout au long du parcours de l'élève avec u livret unique. Difficulté de faire coïncider avec l'ensemble des évaluations de l'ESMS en conservant un outil accessible par les élèves et leur famille.

Descriptif	Outil numérique et/ou papier en référence au socle commun Evaluation des progressions sur les apprentissages définir sa forme, comment et par qu'il est complété Comment circule-t-il ?
calendrier	2020-2021
classes concernées	tous les élèves
personnels concernés	L'équipe enseignante
Besoins matériels	Développer les outils numériques

effets attendus	Outil d'accompagnement sur les projets individuels Favoriser la relation avec les familles Avoir une circulation de l'outil sur plusieurs années
Critères, modalités d'évaluation de l'action	Sept 2021 élargissement tous les élèves Le calendrier a été respecté Le document est construit Les élèves ont un livret identifié et qui circule Les transmissions des livrets se fait à des dates déterminées

Effets obtenus bilan	
-----------------------------	--

**Projet pédagogique
2019/2020 – 2024/2025
Fiche action n°2**

Axe	AXE 2= Réponse aux besoins particuliers des élèves
Objectif	Réorganisation de l'UE afin de préparer le développement des UEE
Action	Différencier les pratiques en interne de l'établissement: co-interventions
Indicateurs ayant déclenché le choix	Accueil d'élèves présentant des troubles et n'ayant que peu d'appétence scolaire. Accueil d'élèves du milieu ordinaire Préparer les interventions d'enseignants et d'éducateurs hors de l'IME

Descriptif	Mise en place de co-intervention en lien avec le CPOM et notamment le passage en dispositif pour 2022 et l'étape de modification des pratiques pour septembre 2020
calendrier	Déjà débuté et à poursuivre selon le calendrier défini dans le CPOM
classes concernées	Groupe de 12-15 ans (âge ULIS du collège) et + de 16 ans
personnels concernés	Enseignants et éducateurs
Besoins matériels	Lieux d'accueil en milieu ordinaire

effets attendus	Fluidifier le parcours des élèves dans un dispositif avec des projets scolaires sur l'établissement et en milieu ordinaire. Augmenter le nombre d'élèves ayant des temps d'inclusion et du temps sur l'établissement
Critères, modalités d'évaluation de l'action	Analyse quantitative et qualitative des pratiques Transposition, délocalisation des pratiques sur une UEE

Effets obtenus bilan	
-----------------------------	--

**Projet pédagogique
2019/2020 – 2024/2025
Fiche action n°3**

Axe	AXE 2= Réponse aux besoins particuliers des élèves
Objectif	Classe externalisée en école primaire : développer les pratiques « ressources » du DARE
Action	Accompagner les équipes au maintien de la scolarité en milieu ordinaire Multiplier et diversifier les pratiques communes entre l'UEE et l'école.
Indicateurs ayant déclenché le choix	Création d'une classe externalisée en septembre 2019. Approfondissement et développement du travail avec l'équipe de Vieira da Silva et de la circonscription

Descriptif	Identifier l'équipe du DARE Bodereau comme personnel ressource : travailler l'accompagnement médico-social précoce pour un maintien en milieu ordinaire. Mutualiser les pratiques Proposer des observations d'enfant sur les différents temps scolaire Accueillir des enfants sur des groupes en présence d'un personnel de l'ESMS Proposer des temps co-intervention avec des objectifs spécifiques Développer des actions de formation auprès des personnels municipaux ou des AESH
calendrier	Rentrée 2019-2024
classes concernées	Classe des 7-11 ans
personnels concernés	Personnel de la plate-forme 0-11 ans, l'équipe de Vieira da Silva, l'équipe de la circonscription Caen 2 dirigée par l'IEN de circonscription, l'équipe du pôle ressource.
Besoins matériels	Pas de besoin particulier

effets attendus	Le DARE Bodereau reconnu comme des ressources complémentaires auprès du milieu ordinaire Augmentations des pratiques de co-interventions Maintien de la scolarité en milieu ordinaire avec des interventions du DARE Développer quantitativement et qualitativement les actions auprès des élèves et des personnels. Elargissement des pratiques, des réflexions et des actions au PIAL, au PIAL renforcé
Critères, modalités d'évaluation de l'action	Quantitatif : Nombre d'élèves de l'école ayant bénéficiés de l'observation d'un personnel de l'UEE Nombres de pratiques collectives en réponse à des besoins individuels repérés. Nombre d'enfants Nombres d'élèves accompagnés (UEE et école). Qualitatif : Bilan de travail lors de réunions spécifiques.

Effets obtenus bilan	
-----------------------------	--

**Projet pédagogique
2019/2020 – 2024/2025
Fiche action n°4**

Axe	AXE 2= Réponse aux besoins particuliers des élèves
Objectif	Classe externalisée au collège
Action	Installation d'une UEE au collège (projet CPOM du DARE)
Indicateurs ayant déclenché le choix	Proposer un mode de scolarité en milieu ordinaire pour les 12-15 ans Avoir une continuité de scolarité en milieu ordinaire pour les élèves qui sortent de l'UEE de Vieira da Silva.

Descriptif	Rencontre avec l'équipe de direction : définition d'une stratégie de travail Rencontres entre les équipes Mise en place d'interventions avec les élèves
calendrier	Action débutée en 2016 sans lieu d'accueil pour le moment
classes concernées	Classe(s) 12-15 ans
personnels concernés	Équipe pluridisciplinaire de la plate-forme 12-15 ans
Besoins matériels	Lieu d'accueil

effets attendus	Travail dans le sens de la fiche action 3 Développer d'autres modes de scolarisation Augmenter les nombres d'élèves bénéficiant de temps en milieu ordinaire
Critères, modalités d'évaluation de l'action	Implantation de l'UEE sur un collège

Effets obtenus bilan	
-----------------------------	--

**Projet pédagogique
2019/2020 – 2024/2025
Fiche action n°5**

Axe	AXE 3 = Relation école-famille, communication, partenariat
Objectif	Se former à être un interlocuteur ressource autour des élèves BEP et de la connaissance du handicap mental pour des enseignants du milieu ordinaire
Action	Temps de formation
Indicateurs ayant déclenché le choix	Développer les pratiques Le positionnement professionnel est pertinent pour les équipes Questionner sa propre réflexion pédagogique

Descriptif	Former les enseignants des UE à être ressources Développer des compétences de formateur de formateurs
calendrier	2020-2022
classes concernées	Ensemble de l'équipe pédagogique
personnels concernés	Ensemble de l'équipe pédagogique
Besoins matériels	

effets attendus	Les enseignants de l'UE se sentent légitimes pour partager et/ou apporter leurs compétences. Les enseignants du milieu ordinaire puissent solliciter les enseignants de l'UEE sur des problématiques de troubles des apprentissages, de gestions d'élèves BEP, d'adaptation des pratiques pédagogiques. Augmentation significatives des interventions de tous les enseignants de l'UE
Critères, modalités d'évaluation de l'action	Participation à des journées de formation dès l'année scolaire 2020-2021.

Effets obtenus bilan	
-----------------------------	--

Projet pédagogique
2019/2020 – 2024/2025
Fiche action n°6

Axe	AXE 4 = Éducation artistique et culturelle, sportive, humaniste et scientifique
Objectif	Mise en place d'un programme et d'une progression dans le domaine de la culture humaniste et scientifique tout au long de la scolarité en UE
Action	Création d'un document relatant le parcours culturel de chaque jeune
Indicateurs ayant déclenché le choix	L'enfant a été sensibilisé à différents sujets durant son parcours Existence de traces (écrites, photos, vidéo, dessins, expositions, etc...) Absence d'un document unique.

Descriptif	Définir les sujets pour chaque tranche d'âge
calendrier	2020-2022
classes concernées	Toutes les classes
personnels concernés	Les enseignants et le personnel travaillant sur les activités culturelles et artistiques
Besoins matériels	

effets attendus	Les élèves devront avoir une lecture d'un parcours culturel à la fin de leur séjour au DARE
Critères, modalités d'évaluation de l'action	Mise en place d'un document type « porte folio » ou d'un support numérique

Effets obtenus bilan	
-----------------------------	--

**Projet pédagogique
2019/2020 – 2024/2025**

Fiche action n°7 ajoutée suite aux besoins repérés lors du confinement mars-avril 2020

Axe	AXE 3= Relation école-famille, communication, partenariat
Objectif	Développer des outils communs de Techniques de l'Information de Communication et d'Enseignement (TICE)
Action	Acquérir, développer et maîtriser des méthodes de travail sur le net • Entre professionnels • Entre professionnel et famille • Entre professionnels et élèves • Entre élève
Indicateurs ayant déclenché le choix	Pas de plate-forme de travail commune et édifée pour les jeunes scolarisés Les enseignants n'avaient pas d'accès à un espace type « pronote » et une méconnaissance des outils à leur disposition. Les élèves et leur famille n'ont pas accès à un espace type « pronote » Il faut créer et développer les outils communs

Descriptif	• Acquérir, développer et maîtriser des méthodes de travail sur le net • Identifier des supports numériques libres de droits et répondant aux besoins de la population accueillie • Développer des plate-formes de ressources pédagogiques accessibles par les familles, les enfants, les différents professionnels
calendrier	2020-2022
classes concernées	Toutes les classes
personnels concernés	L'ensemble des professionnels du DARE avec l'appui du secteur socio-éducatif de l'association gestionnaire
Besoins matériels	Matériel informatique, vidéo projecteur sur toutes les classes Définir les outils communs en nombre limité, que nous utiliserons (ceux déjà utilisés lors du confinement) et qui nous semblent adaptés : • Conception et utilisation de fichiers interactifs sur différents logiciels « open office » • Boite mail pour les enfants • Jitsi-meet (visio-conférence) • QuiZiniere (exercices interactifs) • Padlet (support de diffusion, ressources) • Facebook APE (informations et diffusion) • Lalilo (travail scolaire individuel) • Eclat blog (information, création, diffusion) • Toute mon année.com (information, création, diffusion) • Etc...

effets attendus	Développer d'autres outils pour la classe pour répondre d'avantage aux besoins des élèves Des élèves, des familles, des professionnels, des partenaires connaissant ces ressources et ayant une accessibilité facilitée Des élèves ayant une maîtrise suffisante de quelques plate-formes sur internet pour travailler via un ordinateur, une tablette, un téléphone. Des familles ayant la connaissance des lieux « ressource Bodereau » sur le net Des professionnels ayant une culture, une maitrise commune des outils développés
Critères, modalités d'évaluation de l'action	Travailler sur les supports en classe (juin 2020) Création et utilisation d'adresse mail avec les ressources de l'association gestionnaire (avant novembre 2020) Mise à disposition de document (mars-mai 2020) Création et développement d'un padlet (avril2020) (https://fr.padlet.com/ltourbillon/weqmpyb9fgsfczr7) Accompagner le développement de Facebook de l'APE https://www.facebook.com/APE-IME-andr%C3%A9-Bodereau-Fleury-sur-Orne-454232175371142

Effets obtenus bilan	
----------------------	--